



BUDGET 2020

Rapport de présentation

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2020

1- PREAMBULE

2- EQUILIBRE du BUDGET 2020

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2020

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

3-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

II- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

III- LES RATIOS LEGAUX

IV- LES BUDGETS ANNEXES

I -STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets 2020 (budget principal de la commune et budgets annexes).

1- PREAMBULE

Loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La crise sanitaire actuelle risque d'avoir des impacts à la fois sur le budget 2020 et sur la stratégie financière à moyen terme de la commune d'Aixe-sur-Vienne.

A ce stade, il a été tenté de chiffrer les premiers impacts de la crise du covid-19 sur les finances de la commune d'Aixe-sur-Vienne. La dernière estimation des services évalue ces pertes à 200 000 € pour l'exercice 2020, tous budgets confondus.

Cela reste une **évaluation très approximative** puisque la situation n'est pas stabilisée et qu'il est impossible d'obtenir une lisibilité sur la date du « retour à la normale ».

Quid de la baisse du produit des services ? (Restauration scolaire, piscine, école de musique, transports scolaires...), de la baisse des recettes issues des droits prélevés sur les transactions immobilières, les DMT0 (sur le plan national elle serait estimée à 25% du produit perçu en 2019) ; quid de l'impact de l'absence d'utilisation de certains équipements sur les dépenses de fluides ou de carburants, de l'annulation de la saison culturelle, de la réduction des dépenses aux écoles (fourniture et déplacements) ; quid du remboursement des charges de personnel municipal mis à disposition auprès de la Communauté de Communes pour l'accueil de loisirs ou pour la piscine ?

Quelle décision prendra la Collectivité vis-à-vis des contrats d'exploitation des marchés de plein air et du camping compte tenu des pertes de recettes constatées ?

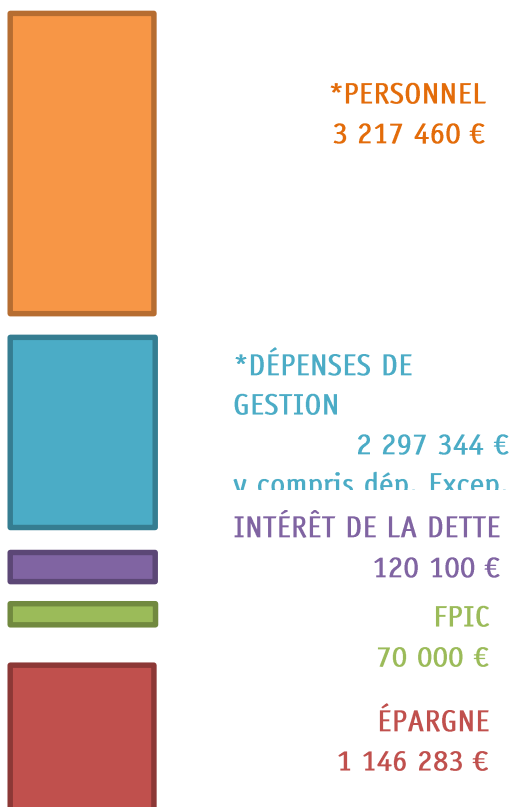
Les difficultés se feront réellement sentir à la fin de l'année 2020 et pour toute l'année 2021. Le « vrai rendez-vous » pour prendre les mesures nécessaires sera donc celui de la préparation du budget 2021 qui devrait acter une réduction de la capacité d'autofinancement de la Collectivité avec une incidence non négligeable sur le financement de l'investissement.

Dans ce contexte, la Collectivité a pris le parti de construire son budget 2020 suivant les Orientations Budgétaires définies le 04 mars 2020. Dès connaissance de données concrètes de l'impact de la crise, les ajustements nécessaires, tant sur le budget 2020 que sur la stratégie financière à moyen terme seront effectués. « Les cartes » du budget seront rebattues à l'aune des dépenses engagées et des recettes non perçues durant cette période.

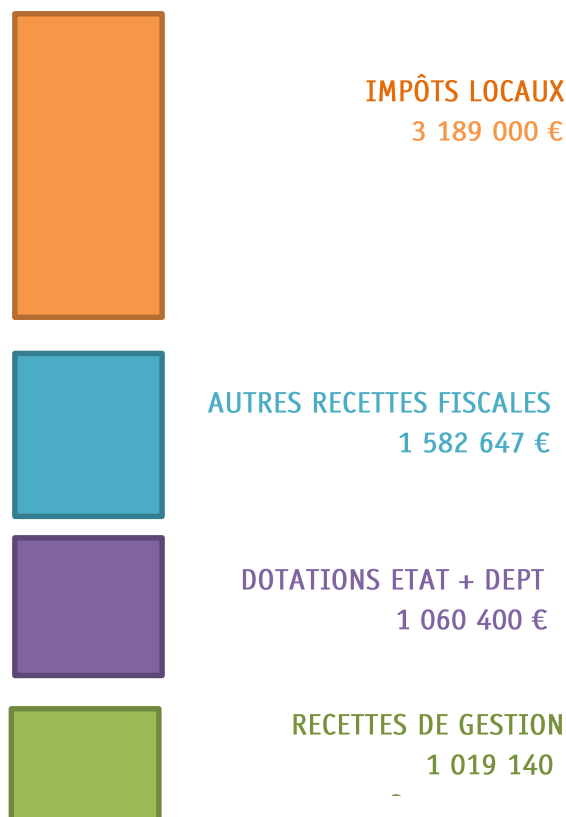
2- EQUILIBRE DU BUDGET 2020

Fonctionnement : 6 851 187 €* €

DÉPENSES

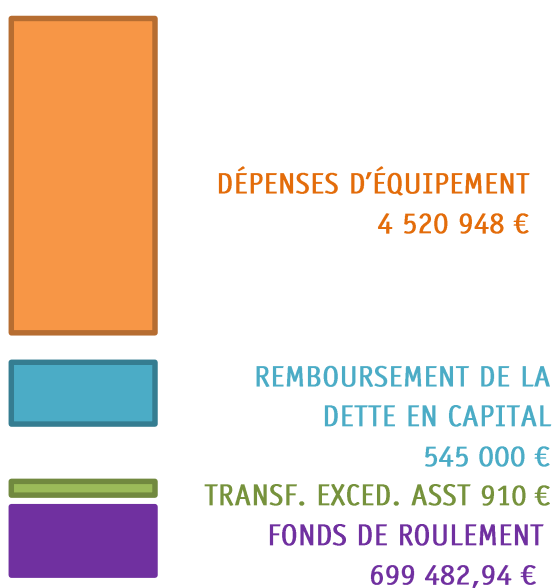


RECETTES

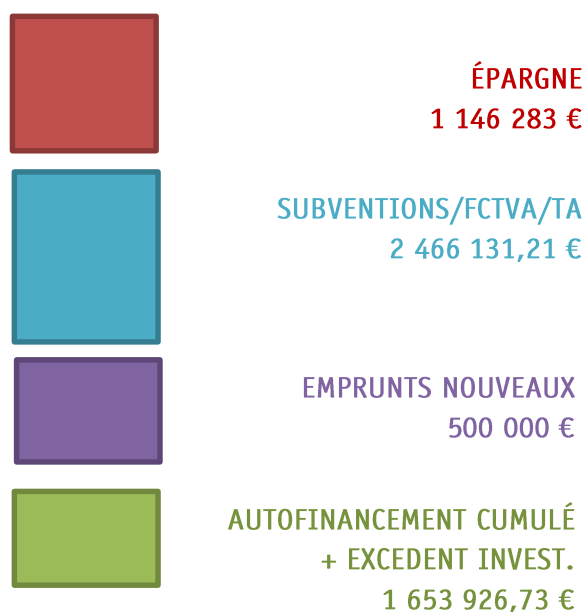


Investissement : 5 766 340,94* €

DÉPENSES



RECETTES



*Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire

* PERSONNEL déduction des travaux en Régie et du 013 (remboursement assurance) *DÉPENSES DE GESTION déduction des travaux en Régie

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2020

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante d'Aixe-sur-Vienne.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges à caractère général (prestations de services et dépenses liées aux services externalisés, dépenses d'énergie et de fluides, etc.), les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes, ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la Commune.

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 : 6 851 187 €

Pour l'année 2020, les recettes de fonctionnement perçues par la Commune sont estimées à la baisse de l'ordre de - 1,45 % par rapport au compte administratif 2019. Les principaux facteurs de variation par rapport à 2019 sont résumés ci-après.

	BP 2020
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	6 851 187 €
IMPOTS LOCAUX	3 189 000 €
AUTRES RECETTES FISCALES (<i>Att. Comp. + droits mutations</i>)	1 582 647 €
DOTATIONS et PARTICIPATIONS (<i>Etat + Départ.+...</i>)	1 060 400 €
RECETTES DE GESTION	1 019 140 €

a) L'augmentation de la ligne « **IMPOTS LOCAUX** »

Aucune hausse de taux de fiscalité n'est prévue au budget 2020.

- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 22,77%
- Taux sur la taxe foncière sur le non bâti : 95,96%

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Augmentation des bases fiscales prévisionnelles :

A noter que pour 2020, une revalorisation différenciée s'applique pour les bases de taxe d'habitation. Les bases de taxe d'habitation seront revalorisées selon un coefficient de 1,009.

Rappel :

La commune n'a pas institué de majoration (5 à 60 %) de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. La commune a confié au cabinet ECOFINANCE une mission d'analyse des bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants.

- Base d'imposition pour la taxe foncière sur le bâti : + 2,34 %

- Base d'imposition pour la taxe foncière sur le non bâti : + 1,47 %

	Bases prévisionnelles 2020
Taxe foncière sur le bâti	7 918 000
Taxe foncière sur le non bâti	84 200

Les produits d'imposition ressortent en hausse de **+1,94 %** par rapport au compte administratif 2019.

	Produit fiscal 2020 prévisionnel
Taxe foncière sur le bâti	1 802 929 €
Taxe foncière sur le non bâti	80 798 €
Taxe habitation	1 305 331 €
TOTAL	3 189 000 €

b) Baisse de la ligne « **AUTRES RECETTES FISCALES** »

- Stabilité de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Val de Vienne (adaptation du transfert de charges lié à la problématique ZAE avec des incidences financières à la marge)
- Evaluation à la baisse des DTMO (Droits de Mutation à titre Onéreux)

c) Baisse de la ligne « **DOTATIONS et PARTICIPATIONS** »

En 2020, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat et autres participations se chiffrent à 1 060 400 € et se décomposent comme suit :

	BP 2020
Dotations Globales de Fonctionnement	801 850 €
Compensations fiscales	186 720 €
Autres participations	71 830 €
TOTAL	1 060 400 €

→ La dotation globale de fonctionnement 801 850 €

Le montant de la dotation forfaitaire attendue en 2020 est 374 831 €, soit – 18 626 € par rapport à 2019.

La Dotation de solidarité rurale évolue légèrement et la Dotation nationale de péréquation reste stable.

	BP 2020
Dotations forfaitaires	374 831 €
Dotations de solidarité rurale	328 449 €
Dotations nationales de péréquation	98 570 €
TOTAL	801 850 €*

*808 447 € en 2019

→ Les compensations fiscales 186 720 €

Les compensations fiscales servent chaque année de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Les compensations fiscales sur 2020 affichent un montant global supérieur à 2019 notamment s'agissant des compensations au titre des exonérations sur la taxe d'habitation.

	BP 2020
Compensation exonération, taxe habitation	173 720 €
Compensation exonération taxe Foncière bâti/ non bâti	13 000 €
TOTAL	186 720 €

→ Les autres participations 71 830 €

- FDTP estimé à la baisse (Fonds Départemental de Taxe Professionnelle)
- Dotation titres sécurisés, stable et subvention école de musique (estimée à la baisse)

d) Baisse de la ligne « **RECETTES DE GESTION** »

A ce stade et comme évoqué en préambule, les recettes de gestion ont été estimées avec prudence et sans impact de la crise. Elles comprennent essentiellement :

- Les recettes générées par les services
- Les loyers et remboursements de charges versés à Aix-sur-Vienne par des occupants de bâtiments communaux
- Les remboursements des sinistres par les assurances
- La vente de matériel

3-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 : 5 704 904 €

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement réglées par la Commune sont estimées à la hausse de l'ordre de + 8,9 % par rapport au compte administratif 2019. Les principaux facteurs de variation par rapport à 2019 sont résumés ci-après.

	BP 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 704 904 €
DEPENSES DE PERSONNEL	3 217 460 €
DEPENSES DE GESTION	2 214 044 €
FPIC	70 000 €
INTERET EMPRUNT	120 100 €
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	83 300 €

a) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE PERSONNEL** »

Avec une hausse de +2,1 % par rapport au compte administratif 2019, traduisant la maîtrise des effectifs et le pilotage rigoureux de la masse salariale, l'enveloppe 2020 prend en compte les facteurs d'évolution suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Des avancements d'échelons et de grades
- La revalorisation du RI

- Le remplacement de départ à la retraite (1 agent en 2020)
- Le recrutement de contractuels (remplacements maternité + divers...)
- Le paiement d'heures pour les élections (y compris mise sous pli)

b) Hausse de la ligne « DEPENSES DE GESTION »

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les travaux d'entretien sur le patrimoine, les contrats de maintenance et les subventions versées.

Pour 2020, il est noté la prise en compte :

- Des frais liés à la mise en application du RGPD
- La hausse du coût du contrat de balayage des rues
- Le nouveau contrat d'exploitation du réseau assainissement des Eaux Pluviales (95 000 €)
- L'étude financière (rétrospective et prospective)
- L'étude menée sur les locaux d'habitation déclarés vacants (9 000 € + % sur gains)
- L'augmentation du budget formation afin d'appliquer la réglementation CACES et AIPR
- L'application de la loi relative au financement des établissements privés (étendu aux écoles maternelles)
- La hausse du poste « taxe foncière » liée aux acquisitions menées en 2019
- Des travaux d'entretien du patrimoine rendus nécessaires (dont 30 000 € pour la piscine : crépine, filtre à sable, lampes UV, sonde chlore... et 12 000 € pour le stade : éclairage contrôle et nettoyage...) qui ne relèvent pas de la section d'investissement.

c) Stabilité de la ligne « FPIC »

d) Stabilité de la ligne « INTERET D'EMPRUNT » les charges financières, intégralement composées des intérêts de la dette.

d) 82 800 € de « DEPENSES EXCEPTIONNELLES ». Il s'agit du reversement au profit de la Communauté de Communes du Val de Vienne, d'une partie du résultat de clôture du budget Assainissement (section de fonctionnement à hauteur de 46,20 %. Cf. délibération n°2020/23 du 04 mars 2020)

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

	BP 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	6 851 187 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	5 584 804 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 266 383 €
INTERETS DETTE (4)	120 100 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	5 704 904 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	1 146 283 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	16,73 %

Taux autofinancement Budget 2020 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

16,73 %

Il s'agit d'un indicateur de la santé financière de la collectivité (seuil d'alerte < ou égal à 8%)

II -LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

L'année 2020 s'affiche comme une année transitoire, comme à l'accoutumée en période de renouvellement. Avec une prévision de 4 520 948 € d'investissements, l'effort d'équipement 2020 est maintenu.

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 : 5 766 340,94 €

→ Les dépenses d'équipement : 4 520 948 €

Les travaux de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet s'achèvent et 764 090 € seront consacrés en 2020 à cette opération. Compte tenu de la construction de la halle marchande au centre de la place René Gillet, les travaux de dallage et d'enrobés prévus aux abords seront différés en fin d'année voir début 2021.

L'attention portée par la municipalité à l'éducation se traduira, en 2020, par des opérations de rénovation/sécurisation des bâtiments scolaires. Ainsi, 200 473 € seront consacrés à des travaux d'entretien dans les deux écoles. La construction de préaux destinés à couvrir la future entrée principale de l'école R Doisneau et l'accès à l'école de musique pour 228 000 €. Des crédits seront dédiés à l'acquisition de matériel informatique pour les 2 écoles à hauteur de 1 680 € et du matériel divers pour 3 900 €.

887 000 € seront alloués au domaine sportif avec notamment la poursuite des travaux de construction d'une halle sports et loisirs et ses aménagements extérieurs, des travaux d'entretien à la piscine, au stade, le lancement d'une étude de mise en conformité de l'éclairage intérieur de la bulle de tennis et la remise en état d'un des deux courts extérieurs.

En 2020, 619 681 € seront consacrés au secteur culturel avec notamment la fin du règlement des travaux d'aménagement de la bibliothèque Simone VEIL, les travaux d'aménagement du tiers lieu numérique l'iD, qui viendront compléter l'offre culturelle mise en place avec l'aménagement de la bibliothèque Simone VEIL. A terme, ce secteur disposera d'un véritable Pôle Culturel et Technologique au service de la population. Le règlement des travaux d'amélioration de l'acoustique à l'école de musique ainsi que l'acquisition d'instruments complètent l'investissement dans ce domaine.

L'effort d'investissement en 2020 portera également dans le domaine de la vie sociale et de la solidarité avec 48 567 € affectés à la fin des travaux de création du Pôle Solidarité. Pour rappel cet équipement permettra notamment d'accueillir le Secours Populaire et ses usagers dans des conditions adaptées. 2 796 € pour le changement de la chaudière du bâtiment occupé par les services sociaux du département, avenue des Villas.

Concernant la sécurité et la tranquillité publique, 80 610 € sont inscrits au budget 2020, avec le solde du règlement de l'opération d'équipement en vidéo protection, l'acquisition de deux défibrillateurs, une

enveloppe pour la rénovation du marquage au sol et l'acquisition de signalétique/signalisation (dont la dernière tranche numérotation/dénomination des voies)

Une enveloppe de 552 000 € est dédiée aux travaux de construction d'une halle marchande destinée à accueillir notamment les foires et marchés du vendredi. Cet équipement viendra compléter l'aménagement urbain de la place René GILLET et vise à dynamiser ce secteur économique.

Dans le domaine des loisirs la Commune consacrera 44 243 € en 2020 avec la création d'une aire de jeux en bordure de Vienne, le remplacement d'équipements de jeux au camping et des travaux de rénovation pour le camping municipal

Dans le domaine des espaces verts, 6 480 € seront dédiés à l'aménagement du jardin Marcelle Delpastre, la végétalisation du site des Maisons Créatives et l'acquisition de cases de colombarium au cimetière.

Par ailleurs, une enveloppe budgétaire de 302 471 € sera dédiée aux travaux d'entretien durable du patrimoine, afin d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, de la voirie et de ses équipements (mobilier urbain) et favoriser les économies d'énergie.

81 594 € pour les équipements de voirie, avec l'étude et la réfection de plusieurs murs (Moulin St Gerald, rue du Fg St Georges, jardin Delpastre, parking Bourdier) et la poursuite du diagnostic structurel de la passerelle située parc des Roches Bleues.

La problématique des eaux pluviales sera également prise en compte avec 33 900 € et le lancement de deux études (sur le secteur du village de Fargeas et à l'échelle de la commune afin de disposer d'un schéma d'aménagement global)

En complément, une enveloppe de 37 283 € sera attribuée pour les travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics (en lien avec l'Ad'AP)

353 341 € seront affectés aux acquisitions foncières avec une enveloppe de 100 000 € réservée pour répondre à d'éventuelles opportunités d'acquisitions.

Enfin une enveloppe de 295 256 € sera dédiée aux affaires générales avec notamment l'acquisition de matériels pour les services. (matériel roulant, informatique, logiciels, petit matériel, mobilier et autres...)

Les dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement

à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

4 520 948 € soit 764 € par habitant

→ **Le remboursement de la dette : 545 000 €**

En 2020, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 545 000 € compte tenu des échéances d'emprunts contractés sur les exercices antérieurs.

→ **Le reversement au profit de la Communauté de Communes du Val de Vienne : 910 €**

Il s'agit du reversement au profit de la Communauté de Communes du Val de Vienne, d'une partie du résultat de clôture du budget Assainissement (section d'Investissement à hauteur de 46,20 %. Cf. délibération n°2020/23 du 04 mars 2020)

→ Le Fonds de Roulement : 699 482,94 €

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 : 5 766 340,94 €

Outre le montant du FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 536 000 €, la commune bénéficie pour 2020 du soutien financier de ses principaux partenaires.

→ Les recettes d'équipement 1 930 131,21 € (y compris les restes à réaliser sur opérations réalisées en 2019)

Ainsi l'Europe participe à hauteur de 608 776 € à l'opération de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet, à l'étude sur le développement des sports et loisirs de nature et à l'aménagement du tiers lieu.

L'Etat participe au financement de la requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet, de l'aménagement de la bibliothèque Simone VEIL, de la construction de la halle sports et loisirs, de la réfection des sols de l'école maternelle, de la construction des préaux à l'école élémentaire, à la construction de la halle marchande et poursuit son accompagnement à la mise en œuvre de l'Ad'AP à hauteur de 591 719,36 €.

La Région accompagne l'opération de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet et l'aménagement du tiers lieu à hauteur de 604 307 €

Le Département de la Haute Vienne s'est également engagé à financer la construction de la halle sports et loisirs, l'aménagement de la bibliothèque Simone VEIL, le plateau multi sports, la construction des préaux à l'école élémentaire, les dispositifs de sécurité réalisés route de Bellevue et les extensions de réseaux d'éclairage public à hauteur de 113 620 €.

Enfin le Syndicat Energie Haute-Vienne participe financièrement à hauteur de 11 708,85 € aux travaux d'extension de réseaux d'éclairage public.

→ L'autofinancement cumulé 1 564 784,07 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 381 784,07 €
Excédent fonctionnement reporté 2019	183 000 €
TOTAL	1 564 784,07 €

→ Compte tenu des recettes FCTVA + TA, des subventions attribuées, de l'épargne cumulée et de l'excédent d'investissement constaté en 2019, **un recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 € est rendu nécessaire pour financer le programme d'investissement 2020.**

III -LES RATIOS LEGAUX

Population légale au 1^{er} janvier 2019 : 5 961 habitants

Population légale au 1^{er} janvier 2020 : 5 916 habitants

6 ratios légaux	CA 2019	BP 2020	Ratios nationaux 2019*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	879 €	964 €	904 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 166 €	1 158 €	1 089 €
Produits impôts directs / Population	525 €	539 €	484 €
Dépense équipement brut / population	616 €	764 €	286 €
Encours dette / Population	907 €	905 €	843 €
Dotation Globale de fonctionnement / Population	136 €	135 €	153 €

*source Collectivités-locales.gouv.fr : Les Collectivités locales en chiffres 2019

IV – LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe Restaurant Scolaire

- Fonctionnement : 518 500 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 73 922,83 € en dépenses et en recettes

Principales opérations :

- Acquisition de matériels (dont vaisselle pour l'école élémentaire)
- Travaux (remise en état locaux de service)

Budget annexe Cimetière

- Fonctionnement : 10 072 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 5 539,34 € en dépenses et en recettes

Pour information car budget voté en CA du CCAS, le 23 juin 2020

- *Fonctionnement : 232 276,59 € en dépenses et en recettes*
- *Action sociale : 64 850 €*
- *Portage de repas : 167 426,59 €*